

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**du Syndicat Intercommunal d'Assainissement**  
**de la Haute Vallée d'Aure**
DÉPARTEMENT DES  
HAUTES PYRENEES

SÉANCE DU 10 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical : 16  
 En exercice : 16  
 Présents : 11  
 Absents : 5  
 Procuration : 0  
 Qui ont pris part à la  
 délibération : 11

L'an 2024, le 10 avril, à 16 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

**Présents :** Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Jean-Michel ISOART, André MIR, Louis RICARD, Jean-Michel MARIA, Jacques SALAT, Dominique FOURCADE LAVIGNE, André DUBAN, Alain PENEVEYRE, Michel TRESALET,

Absents excusés :

**Absents :** Mrs Didier BRUN, Lucien FERRAS, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Philippe SPITERI

Date de la convocation

27 mars 2024

Date d'affichage :

27 mars 2024

A été désigné secrétaire de séance : Mr Louis RICARD

Objet de la délibération :

Demande de subvention Conseil  
 Départemental  
 pour l'optimisation  
 énergétique de la Step de  
 Vielle-Aure

Le Président rappelle que les dépenses d'électricité ont fortement augmenté durant ces dernières années. Une augmentation de 137 % a été enregistrée de 2020 à 2023.

L'étude détaillée des principaux postes de consommation d'énergie de la station d'épuration a fait apparaître que la ventilation-désodorisation et l'aération représentaient respectivement 39 % et 34 % de la consommation totale.

Le SIAHVA a analysé les leviers d'économies qui pouvaient être réalisées principalement sur ces postes. Il ressort de cette étude que :

**Acte rendu exécutoire dès son  
 envoi en Préfecture le,**

- le fonctionnement de la ventilation et de l'unité de désodorisation pourrait être adapté pour réaliser des économies d'énergie, notamment hors période de compostage,
- la pose d'un variateur de fréquence est préconisée, pour le surpresseur installé sur la file de traitement qui fonctionne toute l'année,
- que l'analyse des différents process et de leur réglage par une société experte permettra d'identifier des adaptations possibles du mode de fonctionnement de certains équipements visant à réduire la consommation d'énergie.

Le coût estimé de l'opération est de 35 000.00 € HT.

**Délibération N°10-04-2024**

Le Président propose aux membres du comité de mettre en place les actions et les dispositifs permettant d'optimiser les dépenses énergétiques telles que présentées, ci-dessus.

Le Conseil Départemental subventionne ce type de travaux à hauteur de 30% du montant de l'opération.

Le Président propose d'approuver le plan de financement correspondant.

<b>TOTAL INVESTISSEMENT (HT)</b>	<b>35 000.00 €</b>
<b>Part CD65 (30%)</b>	<b>10 500,00 €</b>
<b>Autofinancement (70%)</b>	<b>24 500,00 €</b>

Les membres du Comité, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

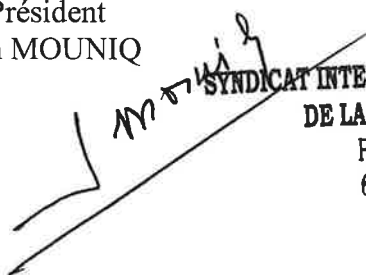
- valident le projet et le plan de financement associé,
- chargent le Président de déposer le dossier de demande de financement auprès du Conseil Départemental 65,
- autorisent le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs cette opération.

Les sommes sont prévues au Budget primitif 2024.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Le Président  
Jean MOUNIQ

Le Secrétaire  
Louis RICARD



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT  
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**  
Promenade du Bernet  
65170 VIEILLE-AURE

